

PV de l'assemblée générale des délégués du 8 novembre à Neyruz

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h00 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités. Il lance un petit sondage-concours sur la durée de l'assemblée.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation envoyée uniquement par mail et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en affichant sur le ppt les personnalités présentes et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

Le président de la Cordiale de Neyruz, Monsieur Denis Morel, présente sa société et son ensemble de jeunes musiciens, l'EMJ, et souhaite une excellente assemblée à toutes les personnes présentes.

2. Production musicale

L'EMJ (ensemble musical des jeunes), dirigée par M. Théo Maillard, nous font le plaisir d'une jolie prestation musicale.

M. le Président remercie l'EMJ et la Cordiale de Neyruz pour l'accueil et la parfaite organisation de cette assemblée.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que la remise des cartes de vote.

Sur les 81 sociétés membres de l'AFJM :

- 77 sociétés sont présentes avec 134 délégués.
- Une société est excusée (Düdigen) : elle devra s'acquitter d'une amende de 100.-
- Deux sociétés absentes sans excuse (Fanfare du Collège St-Michel et Gurmels) : elles devront s'acquitter d'une amende de 200.-

Dès lors, nous avons 123 voix, la majorité requise est ainsi de 62 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'assemblée, le procès-verbal est approuvé. Le président remercie son auteur, notre secrétaire, Yahsmina Coutaz, pour la rédaction.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Christophe Broillet pour tout le travail effectué !

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Emilie Cassard, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2024-2025 de l'Association.

- Bilan AFJM
 - Les comptes 2024-2025 ont révélé un bénéfice de CHF 48,90.
- Camp du Nouvel An
 - Le camp du Nouvel An effectue une perte de CHF 3457,76.
- Camp de Pâques
 - Le camp de Pâques effectue une perte de CHF 3422,51.

Notre caissière profite de cette présentation des comptes pour remercier tous nos soutiens et nos nombreux donateurs !

M. le Président relève que les camps se déroulent actuellement à perte. En effet, l'effectif restreint de participants ne nous permet pas de couvrir les frais fixes à l'organisation des camps. La nourriture notamment, a beaucoup augmenté ces dernières années.

Les vérificateurs Barbara Feller et Nicole Oberson de la Cordiale de Neyruz certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie une dernière fois notre caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Pour rappel, cette cotisation annuelle par société à l'AFJM vous permet d'économiser le montant par musicien de CHF 26.05 encaissé par la SCMF et donne accès aux feuillets et à divers autres avantages. Cette proposition est acceptée par votation.

Afin de simplifier l'encaissement de cette cotisation, la caissière a envoyé celle-ci par courriel et bulletin QR durant l'année musicale. Le responsable pourra directement transférer le courriel au caissier pour effectuer le paiement. Notre caissière Emilie Cassard rappelle aux sociétés de bien noter sous la section « commentaires » pour quelle société le paiement est effectué.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation à l'unanimité.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La société de musique l'Elite de Cressier du giron du Lac organisera la prochaine assemblée le samedi 14 novembre 2026.

10. Admissions, démissions et exclusions

Cette année, nous avons une démission : elle provient de l'EJIB, l'ensemble des jeunes instrumentistes de la Broye. L'EJIB n'est plus un ensemble « fixe » depuis quelques années à présent, mais a conservé son nom uniquement pour la tenue de ses comptes et pour son camp annuel. Lors de l'assemblée des délégués du Giron des Musiques Broyardes (GMB) en mars 2024, il a été décidé que la gestion administrative (et notamment des comptes) de l'EJIB est désormais sous la responsabilité du comité du Giron.

L'assemblée accepte cette démission à l'unanimité.

Dès lors, le nombre de sociétés affiliées à notre Association Cantonale passe à 80 sections,

11. Fête cantonale

En vue de cette assemblée, nous n'avons reçu aucune candidature, mais espérons vivement que vous allez y réfléchir dans vos sociétés et que dans une année, nous pourrons attribuer une prochaine fête cantonale.

L'AFJM ainsi que l'EJHS, qui avait organisé la dernière fête, ont pu constater l'année passée que l'organisation de la fête cantonale des jeunes une année avant la fête cantonale des « adultes » était idéale. Cela permet à nos jeunes musiciens de se familiariser avec les concours en salle mais aussi les prestations en défilé. Un tel événement une année avant ne peut être que bénéfique pour les sociétés mères qui intègrent ces jeunes dans leurs rangs.

C'est pourquoi l'AFJM va faire de nombreuses recherches pour trouver un organisateur pour 2029. Naturellement, si vous désirez organiser une fête cantonale plus vite, nous sommes toujours ouverts à la discussion.

Vous trouvez également toutes les infos utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête sur notre site internet.

12. Rencontres musicales

Les 10èmes rencontres musicales devaient se dérouler en juin 2020 à Bulle. Malheureusement, la pandémie de Covid en a décidé autrement.

Quant aux dernières qui ont eu lieu, c'était à Vuadens, en 2015. Cela fait donc déjà 10 ans qu'il n'y a plus eu de rencontres.

Il serait idéal de trouver une société pour 2027 ou 2028 si nous avons une fête cantonale en 2029. Le président compte sur les sociétés pour y réfléchir sérieusement et pour répondre positivement à notre prochain sondage en janvier 2026.

Aux besoins, nous pouvons initier un vote en ligne pour attribuer une fête pour 2027.

L'organisation de rencontres musicales dans votre région est clairement une réponse et une vitrine de promotion pour promouvoir la musique auprès des jeunes. Au niveau de l'infrastructure, le besoin est moindre qu'une fête cantonale. Il ne faut qu'une salle polyvalente pour les prestations et une place pour les animations, pas plus. Arrêtons d'imaginer des fêtes trop grandes et de vouloir révolutionner celle-ci et revenons vers la simplicité.

Pour rappel, vous trouvez également toutes les infos utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête sur notre site internet.

En principe les rencontres se font sur un seul jour et peuvent très bien être organisées en même temps qu'une inauguration de bannière ou d'uniforme ou même un anniversaire de société, comme Bulle l'avait prévu.

Le président est sur la bonne voie dans ses échanges avec une société mais il est encore trop tôt pour vous garantir ces rencontres musicales en 2028. J'espère pouvoir vous confirmer tout cela dans une année.

13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2026

Depuis 2024, l'âge maximal pour participer aux camp du Nouvel an a été augmenté à 25 ans (au lieu de 22) suite au sondage effectué auprès des délégués. Ce critère d'âge est également le même que le critère de Jeunesse et Musique.

Comme annoncé précédemment, depuis l'après-covid, nous arrivons gentiment à faire revivre ce camp. Cette année, près de 40 jeunes ont répondu présents.

Pour rappel, la taxe d'inscription est de CHF 200.- par jeunes musiciens (ou CHF 300.- pour les sociétés non membres de l'AFJM) pour 4 jours de camps. Ce montant comprend les nuitées, les repas, l'enseignement musical, les activités, l'encadrement, le cadeau souvenir, etc.

Stefan Roth, un directeur provenant de l'autre côté de la suisse, plus précisément de Thurgovie sera notre invité. Peut-être avez-vous vu passer sur les réseaux sociaux la vidéo de Stefan, en français, qui nous expliquait pourquoi il se réjouit de venir participer à notre prochain camp. Nous nous réjouissons de l'accueillir et de travailler avec lui.

Réservez déjà la date du mardi 30 décembre 2025. Le concert final aura lieu à 19h30 dans un lieu encore à définir.

N'hésitez pas à répondre positivement à l'organisation d'un tel concert lors du prochain sondage de l'AFJM.

Le prochain camp, qui sera le 47ème camp musical de Pâques se déroulera quant à lui du mardi 7 au vendredi 10 avril 2026. Tous les jeunes nés entre 2009 et 2013 pourront s'inscrire dès janvier 2026 sur notre site internet. Merci de transmettre ces informations à vos jeunes.

Quant au concert final du camp de Pâques, il aura lieu le vendredi 10 avril 2026 à 20h00 dans un endroit encore à définir.

14. Autres activités AFJM

14a. Groupe de travail « Workshop »

Au printemps 2025, nous avons pu organiser, en étroite collaboration avec la SCMF et le conservatoire de fribourg, deux workshops en rapport avec le trac, animés par Lise Jeanbourquin.

Pour rappel, ces workshops sont reconnus comme formation continue pour les moniteurs Jeunesse et musique.

Pour cette année, deux nouveaux workshops vous sont proposés : Le premier au lieu le samedi 31 janvier 2026 et s'intitule : De la baguette au souffle : Comprendre et diriger un chœur.

Naturellement, il est plutôt orienté pour les directrices et directeurs mais tout musicien est le bienvenu. Vous retrouverez toutes les informations sur notre site internet. www.afjm.ch ou lors d'une prochaine newsletter. Quant au 2ème workshop, il est encore en discussion et préparation avec le conservatoire de Fribourg.

14b. application Konzertmeister

L'AFJM fait la promotion de l'application « Konzertmeister ». M. le Président indique l'utiliser en tant que directeur et en est très satisfait. L'AFJM l'utilise également à l'interne.

L'AFJM a cette année aidé au développement pour que l'application soit entièrement en français, y compris la console d'administration.

M. le Président présente les nouvelles fonctionnalités de l'application. Il constate que plus de la moitié des sociétés du canton sont enregistrées.

14C. Nouveautés J+M 2025-2028

La nouvelle ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) instituant un régime d'encouragement relatif au programme « Jeunesse et Musique » est entré en vigueur le 1er juillet 2025.

Cette entrée en vigueur s'accompagne de quelques modifications importantes pour les personnes participant au programme J+M et en particulier pour les organes responsables et les monitrices et moniteurs J+M. Au cours de la période de financement 2025-2028, l'accent sera mis sur la facilité d'accès. Dans cette optique, diverses simplifications sont notamment apportées :

Les nouveautés sont les suivantes :

- Les camps J+M et les cours J+M sont désormais regroupés en offres J+M. Il n'y a donc plus qu'un seul formulaire de demande (Demande pour une offre J+M).
- Au moins cinq enfants ou jeunes doivent participer à une offre J+M. (auparavant, il fallait min 10 jeunes pour les camps)
- Une offre J+M comprend au moins 5 et au maximum 20 leçons de 45 min, qui peuvent être prises en compte. Le forfait nuitée est conservé.
- Les contributions par leçon sont augmentées de 10 % (p. ex. CHF 44 par leçon au lieu de CHF 40 pour 5 à 19 participants), le forfait nuitée passe de CHF 15 à CHF 20.
- L'âge minimum pour les personnes participantes est supprimé (0-25 ans). Au tout début de J+M, la limite était de 6 à 20 ans, puis il y a 3 ans, elle est passée de 4 à 25 ans.
- Les jeunes de plus de 25 ans sont désormais admis à la participation, mais ne donnent pas droit à une contribution.

Le président relève que ce dernier point est très important pour les sociétés de musique. En effet, grâce à ce changement, il est possible de demander une subvention pour les répétitions de vos sociétés de musique d'adultes : il suffit d'avoir au moins 5 jeunes de moins de 25 ans dans les rangs.

En matière de formation continue, il convient de tenir compte de la principale nouveauté suivante :

- À partir du 1er juillet 2025, la Journée d'échange J+M ne sera plus un module de formation continue obligatoire. Désormais, les 12 heures de formation continue peuvent être suivies individuellement. La participation à la Journée d'échange J+M est toujours possible sur une base facultative et continuera d'être comptabilisée à hauteur de 6 heures pour la formation continue.

15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Le président remercie notre caissière Émilie qui a décidé de quitter le navire AFJM après 6 années passées à surveiller nos finances. Malheureusement, à ce jour nous n'avons trouvé personne pour la remplacer Émilie. Le comité en avons discuté à l'interne : depuis plusieurs années, notre travail et nos tâches se sont grandement simplifiées grâce à l'informatique, les cloud et depuis peu l'intelligence artificielle.

C'est pourquoi, le comité vous propose de réorganiser la répartition des tâches au sein du comité et de ne pas nommer quelqu'un au poste de caissier cette année. Les statuts de l'association nous le permettent : la proposition est acceptée à l'unanimité.

Les rôles au comité sont donc répartis ainsi

Fabien Gavillet	Président
Dominique Haldemann	Vice-président
Yahsmina Coutaz	Secrétaire
Paolo Pallastrelli	Caissier (informatique, site internet)
Julien Remy	Membre (communication)

Il n'y a pas de changement à la commission de musique, qui compte 5 membres également :

Christophe Broillet	Président de la commission de musique
Kerstin Schnyder	Vice-président de la commission de musique
Nicolas Equey	Secrétaire
Nathan Goumaz et Thibault Roubaty,	tous 2 membres

16. Nomination de membres d'honneur

Le Comité propose de nommer membres d'honneur de l'AFJM Mmes Irène Pittet et Claudine Schafer, qui depuis plus de 5 ans, survivent aux nuits mouvementées des camps de Pâques comme surveillantes de nuit: toutes deux sont nommées membres d'honneur par acclamation.

Le Comité propose de nommer notre caissière démissionnaire Émilie Cassard comme membre d'honneur. Émilie est nommée membre d'honneur par acclamation.

17. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

18. Divers

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participation financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés. Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle aux sociétés de remplir le formulaire online concernant les informations sur la société.

Avant de clore l'Assemblée, M. le président effectue un dernier sondage pour connaître l'avis des délégués quant à la tenue de l'Assemblée.

M. le vice-président Dominique Haldemann remercie Fabien pour son engagement et son travail.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h12.

Neyruz, le 8 novembre 2025

La secrétaire
Yahsmina Coutaz